

Service de récupération des réductions ONSS

Généralité

Nous avons développé une méthode capable de récupérer chez nos clients les réductions onss liées aux plans suivant :

- chômeur longue durée,
- convention premier emploi,
- restructuration,
- jeunes,
- travailleurs âgés.

Ces réductions varient entre 400€ et 1500€ par trimestre et par travailleur et nous pouvons remonter sur 12 trimestres. L'exercice peut se faire pour toute société belge employant du personnel salarié.

Ces réductions ont pu ne pas être octroyées à cause d' :

- Oubli du département RH / du candidat /du secrétariat social
- Erreur du secrétariat social (informations incomplètes, mauvais encodage, problème de synchronisation des interfaces)

Notre méthodologie s'appuie sur la conciliation des interfaces suivantes : Dimona / Ecaro / Dmfa.

Il nous faut une quinzaine de jours pour effectuer l'analyse.

L'analyse est faite à 100% de manière autonome dès que nous avons les accès au portail de la sécurité sociale, et le client n'intervient que pour nous autoriser à effectuer les corrections.

Concurrence

Il n'y a quasiment aucune concurrence pour les sociétés de moins de 50 travailleurs actifs et une concurrence très faible chez les sociétés avec entre 50 et 100 travailleurs.

- Secrétariats sociaux : SD Worx, Securex
- Privés : Fiabilis, leyton

Timeline

Il faut noter que la rentabilité de l'exercice va aller en diminuant, il y a de plus en plus d'allocation de travail et de moins en moins de réductions Onss. Il y a donc lieu de réagir vite afin d'obtenir les résultats les plus optimums possible.

Actuellement, nous demandons 45 % de ce que nous trouvons à nos clients, qui sont à payer lors de la prochaine provision onss.

Témoignage de nos clients

"J'étais persuadé que tout était parfaitement sous contrôle. J'ai testé avec ma plus petite société et récupéré 6.500 €. J'ai directement signé la revue de toutes mes autres affaires."

Bernard Piron - Carrosserie / concessions autos

"Nous avons fait un audit complet il y a un an sur ce sujet avec une autre société. J'étais donc persuadé de ne rien retirer de l'analyse mais comme je ne payais rien dans ce cas, j'étais partant. J'en suis toujours sidéré, mais ils ont retrouvé près de 30.000 €, une sacrée bonne surprise pour ma trésorerie."

Bakouche Lagoune: Gestanet / Nettoyage

1. Quel est le risque et combien cela coûtera-t-il ?

Pour votre société, il n'y a aucun risque.

Nos services se calculent exclusivement sur une base d'une rémunération « *no cure no pay* ».

Si aucune réduction ONSS manquante n'est trouvée lors de l'audit, notre travail ne vous aura rien coûté et vous permettra d'avoir la certitude que la gestion de vos salaires est infaillible.

Si notre audit se conclue par la récupérations de réductions, l'ONSS établira des notes de crédit. Notre rémunération sera un succès-fee de 50 % du montant des notes de crédits émises par l'ONSS.

D'autre part vos équipes en internes apprendront de nouveaux procédés pour les déclarations suivantes.

2. Pourquoi nous retrouvons des réductions ONSS ?

Nous récupérons des réductions ONSS pour plusieurs raisons !

Il s'agit souvent d'une communication défailante entre les différents acteurs : Travailler, Employeur, Secrétariat social et l'ONSS !

1. Oublis du candidat

Prenons le cas le plus commun, vous avez engagé Robert, qui donne droit à un plan activa. Mais lors de son engagement, Robert oublie de vous le spécifier, ou n'en a pas conscience. Vous faites parvenir la déclaration à votre secrétariat social, qui ne vérifie pas l'information. Robert est donc engagé tel quel ! Lors de notre analyse, nous allons découvrir que pour Robert, vous aviez le droit à 1 à 1000 € par trimestre sur 9 trimestres...

Combien de cas comme Robert avez-vous en interne ? Sur 1500 structures analysés, nous avons été les premiers surpris des résultats...

2. Erreur d'encodage

C'était une journée bien remplie. Lorsque la déclaration a été complétée, une case n'a pas été cochée, ou une ligne a été mal complétée.

Que ce soit la faute de vos équipes internes, ou de votre secrétariat social, le résultat est le même...

3. Problème de synchronisation des interfaces

Les interfaces du secrétariat social se sont mal synchronisées avec celle du portail SocialSecurity.be Le bon message n'a pas été encodé correctement. Par conséquent, les réductions d'exonérations auxquelles vous aviez le droit de par vos travailleurs n'ont pas été prises en compte...

4. Reconductions de contrats

Prenons notre cher Robert, que vous avez d'abord engagé en CDD... Étant méritant, vous lui avez proposé un CDI.

Malheureusement lors de l'envoi de son nouveau contrat, vous ne spécifiez pas à votre gestionnaire de dossier, qu'il faut faire une reconduction de la réductions groupe cible. Votre gestionnaire de dossier débordé par cette tâche supplémentaire n'y pense pas non plus...

En conséquence, vous perdez 5 trimestres de réductions.

5. Erreur ONSS

A votre avis pourquoi, le 24 décembre 2002, l'ONSS, le service fédérale le plus sévère de notre pays décide de rendre son système permissif via la loi programme sur les réductions harmonisées ? C'est qu'eux même se rendre compte des failles internes entre leurs différentes interfaces Dimona /DMFA /ECARO.

Une partie de notre travail va être de rechercher les omissions ou les erreurs entre les différentes interfaces de l'État.

Cela est possible car nous nous connectons directement à la source de l'information, le site de la sécurité sociale.

3. En quoi consiste notre travail d'analyse ?

Notre travail d'analyse va consister à aller contrôler que votre secrétariat social à bien fait son travail sur les 3 dernières années !

En nous connectant en tant qu'utilisateur sur votre portail www.socialsecurity.be le temps de la mission, nous allons analyser et ré-concilier les informations de la Dimona, Ecaro et Dmfa qui sont des sous-interfaces du portail, pour chaque travailleurs de l'entreprise sur les 12 derniers trimestres.

C'est à dire que nous rapprochons les informations déclarées par l'employeur auprès de son secrétariat social avec celles des travailleurs auprès de l'Onem, du vdab, du forem et d'actiris puis analysons travailleur par travailleur, trimestre par trimestre, convention par convention, quel auraient été les réductions autorisées par l'onss et si elles ont bien été octroyées. C'est donc en une vérification ponctuelle des réductions de charges auxquelles vous avez droit comme employeur, en fonction du statut de vos salariés. Nous passons en revue les droits conférés par vos salariés et les comparons à ce qui a été envoyé par votre secrétariat social à l'ONSS. Ces réductions varient entre 400€ et 1500€ par trimestre et par travailleur.

4. Combien de temps cela va t'il prendre à mes équipes ?

L'analyse est donc faite à 100% de manière autonome dès que nous avons les accès au portail de la sécurité sociale, pour ce faire nous devons contacter le client une dizaine de minutes afin de nous générer des accès "utilisateur" le temps de la mission sur le portail Sociasecurity.be Nous avons élaboré un mode opératoire entièrement digital et GDPR compliant qui permet sécurité et efficience dans toutes nos interactions.